

Histoire d'une Humiliation Française

1- LE PROJET

Hollande l'avait promis lors de la Campagne Présidentielle, une loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe sera proposée par son gouvernement. La toute première des manipulations fut donc d'en faire la promotion, auprès des medias, sous le nom de MARIAGE POUR TOUS, comme pour mieux souligner un aspect pseudo égalitaire. Et on peut dire qu'en l'espèce, la presque totalité des télévisions et de la presse écrite se sont laissé entraîner sur cette voie. J'imagine très bien que les bien-pensants intellectuels socialistes ont imaginés ce terme pour ne surtout pas parler de mariage homosexuel, ce qu'ils savaient être moins facile à faire accepter par l'ensemble de la population, à cette seule restriction prête qu'en procédant ainsi la tromperie commençait sur la marchandise, si j'ose dire. Mariage pour tous, en effet, quelle utopie, quid des partisans de la consanguinité, pas de mariage pour eux ? Quid des partisans de la zoophilie, pas de mariage pour eux ? Quid des partisans de la polygamie ? Pas de mariages pour eux ?

Alors Mariage pour Tous, faites-moi rire... !

Pour comprendre mieux, ce débat qui s'amorce fin 2012, il faut sans doute revenir en arrière. Le 3 Novembre 1998, Elisabeth Guigou, Garde des Sceaux du Gouvernement Jospin, tiens déjà des socialistes, défend le projet de PACS à l'Assemblée Nationale. Voici l'argumentaire des défenseurs des droits des homosexuels à l'époque :

- **L**a société a un réel intérêt à accorder des droits à ceux qui manifestent une volonté claire de s'engager et à encourager une démarche qui concrétise un souhait de stabilité. C'est cet engagement positif que la société doit prendre en compte et non la seule union libre constatée. Le droit serait perdant, s'il se contentait d'entériner des faits. Il appartient au droit d'affirmer ce qui doit être. Les gens doivent être libres d'assumer ou de ne pas assumer un choix. Pour accorder des droits nouveaux aux couples, il est légitime que l'Etat exige de deux personnes qu'elles s'engagent par un acte particulier et affirment, aux yeux de la société, l'existence de leur solidarité. Plus la stabilité de cet engagement sera grande, plus les droits seront importants.
- Ce n'est pas le PACS qui est dangereux pour le mariage. Celui-ci est confronté depuis longtemps déjà aux évolutions de la société : crainte de s'engager pour la vie, peur d'évoluer différemment de l'autre, entrée de plus en plus tardive dans l'indépendance financière, acceptation sociale de la cohabitation, volonté de ne pas faire sienne la famille de l'autre...mais malgré ces difficultés le mariage reste un idéal et a de beaux jours devant lui

- Une famille ce n'est pas simplement deux individus qui contractent pour organiser leur vie commune. C'est bien plus que cela. C'est l'articulation et l'institutionnalisation de la différence des sexes. C'est la construction des rapports entre les générations qui nous précèdent et celles qui vont nous suivre. La famille c'est aussi la promesse et la venue de l'enfant. Celui-ci nous inscrit dans une histoire qui n'a pas commencé avec nous et qui ne se terminera pas avec nous.
- En revanche, le pacte civil de solidarité est un contrat qui concerne deux personnes qui vivent ensemble, sans être mariées. Il a pour objet l'organisation de leur vie commune. Nous reconnaissons, sans discrimination aucune, une même valeur à l'engagement de ces deux personnes, hétérosexuelles, homosexuelles ou qui n'ont pas de liens charnels. Il fallait donc trouver une formule qui permette d'exprimer cet engagement et de le gratifier de nouveaux droits. Mais il fallait aussi bien marquer qu'au regard de l'enfant, couples homosexuels et hétérosexuels sont dans des situations différentes. La non-discrimination n'est pas l'indifférenciation. Le domaine dans lequel la différence entre hommes et femmes est fondatrice et constitutive de l'humanité, de sa survie, c'est celui de la filiation. Voilà pourquoi le PACS ne légifère pas sur l'enfant et la famille. Voilà pourquoi, en raison de ces choix faits en toute connaissance de cause, le pacte concerne le couple et lui seul. Voilà la réalité
- C'est donc volontairement que le pacte civil de solidarité est sans effet sur les règles de la filiation, de l'autorité parentale et sur les droits de l'enfant.
- Je reconnais totalement le droit de toute personne à avoir la vie sexuelle de son choix. Mais je dis avec la plus grande fermeté que ce droit ne doit pas être confondu avec un hypothétique droit à l'enfant. Un couple, qu'il soit hétérosexuel ou homosexuel n'a pas de droit d'avoir un enfant en dehors de la protection naturelle qui, elle, implique nécessairement un homme et une femme. Les lois récentes sur la procréation médicalement assistée ont été l'occasion de tracer les limites du droit à l'enfant comme source de bonheur individualiste. Elles ont clairement indiqué, et je partage ce point de vue, que les procréations médicalement assistées ont pour but de remédier à l'infertilité pathologique d'un couple composé d'un homme et d'une femme. Elles n'ont pas pour but de permettre des procréations de convenance sur la base d'un hypothétique droit à l'enfant.

Ainsi, on discerne bien qu'à l'époque le PACS rejette catégoriquement le mariage et l'adoption par les homosexuels. On est à l'aube de l'an 2000. Treize années plus tard, ces mêmes revendications très minoritaires, ultra minoritaires même, j'ose le dire, donneront naissance à la fameuse Loi Taubira. Comment ? Pourquoi ? Dans quelles conditions ? A toutes ces questions, je veux répondre non sans parti pris, à visage découvert, en opposant à cette loi que je considère mortifère pour la famille, un des fondements fondamentaux de notre société et de notre histoire. De notre identité intemporelle aussi.

Très peu de temps avant ce basculement, nous sommes le Mardi 14 Juin 2011, l'Assemblée Nationale rejette cette proposition déjà portée par les députés socialistes par 293voix contre 222. Quelques réactions :

- Michel Mercier (Ministre UMP de la Justice) : Votre proposition de loi introduirait, si elle était adoptée, un changement de taille dans les valeurs de notre société dont il nous faut mesurer toutes les conséquences. Vous ne serez pas surpris : le gouvernement n'est pas favorable à ce texte.
- Marine Le Pen (Présidente du Front National) : Pourquoi pas l'autorisation de la polygamie ? Il existe des familles polygames, pourquoi est-ce que demain un certain nombre de groupes politico-religieux ne demanderaient pas que la polygamie, sous prétexte d'égalité des droits, soit inscrite dans le Code Civil français ? Eh bien, c'est une autre civilisation.
- Christian Vanneste (député UMP) : Une aberration anthropologique.

Mais ce qui fut rejeté en 2011 par les députés de droite figurera dans les 60 propositions du candidat vainqueur des primaires socialistes. En Janvier 2012, la proposition numéro 31 de François Hollande stipule : J'ouvrirai le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels. Le candidat PS remportera l'élection présidentielle. Dès Juin 2012, le débat sur ce changement fondamental de société s'invite dans le débat public...

2- L'AUBE du DEBAT

Ainsi à l'aube du Débat, dès le 8 Juin l'Institut Civitas (de tendance catholique traditionnaliste), par l'intermédiaire de sa branche France jeunesse Civitas, lance la campagne NON AU MARIAGE HOMOSEXUEL principalement avec deux modèles d'autocollants proclamant pour l'un : Aujourd'hui, le mariage Homo Demain la Polygamie Le Mariage : un homme = une femme ; pour l'autre : Confieriez-vous des enfants à ces gens-là (sur une photo prise à la gay pride montrant des homosexuels dénudés).

Le 13 Juillet, l'Association Familles de France publie le communiqué de presse suivant juste après leur rencontre avec Dominique Bertinotti, Ministre Déléguée aux familles :

- Les Familles dites Homoparentales : un Referendum en perspective.

Famille de France considère qu'un enfant qui vit avec son père et sa mère pendant sa petite enfance, puis voit un ou deux de ses parents évoluer vers un nouveau partenaire de même sexe, n'appartient pas à une famille ou des familles homoparentales, comme on cherche à le faire croire.

Familles de France comprend le désir d'adoption de personnes de même sexe vivant ensemble, mais considère que légaliser l'adoption homoparentale n'est pas l'intérêt de l'enfant à sa naissance.

Familles de France affirme que la légalisation de l'adoption par des personnes de même sexe ayant un agrément, va créer les conditions d'une guerre des couples pour obtenir l'enfant.

Familles de France souhaite que soit dissocié le mariage de l'adoption comme dans d'autres pays européens comme le Portugal.

Familles de France, faisant plus confiance au peuple correctement informé qu'aux élus soumis à la discipline des partis, demande qu'un referendum soit organisé dès le début de l'année 2013 sur ces deux sujets éminemment familiaux : mariage et adoption par les personnes de même sexe.

Cette dernière possibilité de consultation du peuple sur une réforme de société importante est rejetée par Dominique Bertinotti, Ministre Déléguée aux familles au micro d'Europe 1 le 2 Août en même temps qu'elle annonce l'agenda du gouvernement en la matière :

- Un texte devrait être voté au premier semestre 2013.

Il y aura un débat. Mais toute réforme sociétale suscite un débat. Il faut bien comprendre que cela fait partie d'un des soixante engagements de François Hollande et nous avons pour objectif, avec l'ensemble du gouvernement, de tenir ces engagements. Il y aura un temps d'écoute, mais ensuite il y aura la présentation d'une loi, qui sera présentée au Parlement et voté au Parlement. Pas de referendum. L'Etat n'a pas à juger de la façon de faire famille.

En clair, cause toujours tu m'intéresse.... Cette déclaration est sans aucun doute fondatrice d'un nouveau dogme, que le gouvernement socialiste élu en 2012 va faire complètement sien : celui de la Dictature Socialiste : sur un sujet donné, nous imposerons notre vision des choses en endormant peu à peu les contestataires que nous ferons semblant d'écouter....

Le lendemain, 3 Août, l'Institut Civitas, toujours très réactif, lancera une Pétition sur Internet :

- NON AU MARIAGE HOMOSEXUEL

François Hollande et son gouvernement ont l'intention d'exaucer les attentes les plus folles du lobby homosexuel. Ces exigences du lobby homosexuel nient la réalité anthropologique. Elles contreviennent à la fois aux lois de Dieu, aux lois naturelles et au simple bon sens le plus élémentaire. Si elles venaient à être approuvées par le législateur, elles défigureraient la nature de la Famille, socle de base de la société et conduiraient à un bouleversement qui affecterait toutes les familles de France.

Une loi doit servir le bien commun. Le mariage n'est pas une reconnaissance sociale de l'amour mais un engagement du couple à constituer une famille et de manière biologique et anthropologique à assurer la pérennité de la société et du pays.

NON A L'ADOPTION D'ENFANTS PAR DES DUOS D'HOMOSEXUELS

Le droit à l'enfant réclamé par le lobby homosexuel ne correspond à rien sur le plan juridique et s'oppose au bien de l'enfant.

L'homoparentalité se ferait au détriment des enfants adoptables et des foyers souhaitant adopter ces enfants.

3- Naissance de la Manif pour Tous

Le 5 Septembre, la Manif pour Tous apparaît sur Internet. Ce Collectif réunit une cinquantaine d'organisation qui sont listés ci-après :

- Collectif pour l'humanité Durable, Plus Gay sans Mariage, La Gauche pour le Mariage Républicain, David et Eugénia, Fils de France, Dialogue et Humanisme, Les Adoptés, Homovox.com, Familles de France, Association Nouveau Humanisme Européen, Collectif Tous Pour le Mariage, Collectif pour l'Enfant, Appel des Professionnels de l'Enfance, Mouvement Mondial des Mères France, Alliance VITA, Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques, Comité Protestant Evangélique pour la Dignité Humaine, Le CLER Amour et Famille, Cosette et Gavroche, le Parti des Enfants du Monde, Conseil National Identité Républicaine, Fédération Nationale des Associations Familiales Protestantes, Médecins et Pédiatres pour l'Enfance, Fédération Nationale de la Médaille de la Famille Française, La Marche Solidaire-LYON, Enfants du Mékong, Juristes pour l'Enfance, En Marche pour l'Enfance, Enfant-Equilibre, SOS Papa National, Famille Méditerranée, Jeunes pour la Famille, Appel des Médecins de l'Enfance et de l'Adolescence, AP21-Association de Psychologues, Le Parti des Enfants du Monde.

Leur appel est très radical, d'une certaine manière. Au regard de l'importance que va prendre ce Collectif dans la suite du mouvement contre le mariage et l'adoption homosexuel, je retranscris ici complètement son message diffusé sur Internet :

- Les Français doivent se lever...

Le Mariage pour Tous, c'est le mariage homo imposé à tous

Le projet de loi Mariage pour Tous bouleverse le Code civil en supprimant systématiquement les mots de mari et femme, de père et de mère, au profit de termes asexués indifférenciés (notamment parents). Ce projet entend ainsi supprimer légalement l'altérité sexuelle et remettre en cause le fondement de l'identité humaine : la différence sexuelle et la filiation en résultant. Il ouvre la voie à une nouvelle filiation sociale, sans rapport avec la réalité humaine. Il crée le cadre d'un nouvel ordre anthropologique fondé non plus sur le sexe mais sur le genre : la préférence sexuelle.

Le Mariage pour Tous, c'est la fin de la Généalogie pour Tous

Avec l'adoption plénière par deux hommes ou deux femmes, des enfants seront considérés par la loi comme nés de deux parents de même sexe donc

privés volontairement de mère ou de père. Ils seront privés d'accès à une partie de leurs origines. C'est particulièrement discriminatoire et injuste pour les enfants.

Le Mariage pour Tous conduira inéluctablement à la procréation scientifique pour Tous

Le nombre d'enfants adoptables en France étant inférieur au nombre de couples en attente d'adoption, les couples de même sexe adopteront des enfants fabriqués par PMA (procréation médicalement assistée) pour les femmes et issus de la GPA (gestation pour autrui ou mères porteuses) pour les hommes. Les projets d'amendements d'une centaine de députés vont dans ce sens et le Premier Ministre annonce déjà cette évolution dans une loi complémentaire sur la famille.

Le Mariage Civil H/F et la Filiation PME, c'est l'égalité et la justice pour Tous

La norme paritaire et la filiation naturelle –universelles- de la famille favorisent la cohésion sociale et intergénérationnelle. Nous n'ignorons pas pour autant les problématiques spécifiques des personnes homosexuelles. Certaines dispositions légales permettent déjà de les prendre en compte. Elles peuvent être améliorées sans bouleverser le mariage homme/femme et la parenté réelle.

Parce que nous avons la responsabilité historique...

De préserver notre état civil, notre société et notre humanité, engageons-nous avec détermination et sans homophobie, le peuple et la société civile seront à nouveau dans la rue avec leurs maires, leurs élus, leurs autorités morales, pour réclamer des Etats Généraux sur le mariage, la filiation, et les droits des enfants, pour demander le retrait de ce projet de loi

Tous nés d'un Homme et d'une Femme, nous sommes tous concernés

Le peuple de France doit se lever pour ses enfants, son avenir, et notre humanité constituée Homme et Femme.

Les déclarations de Christiane Taubira, Ministre de la Justice, le 10 Septembre dans le Journal la Croix ont pour but de poser les grandes lignes de la réforme.

En ces termes :

- Le projet de loi va étendre aux personnes de même sexe les dispositions actuelles du mariage, de la filiation et de la parenté

Nous ouvrirons donc l'adoption aux couples homosexuels et ce, dans un cadre identique à celui actuellement en vigueur.

Ainsi, les personnes homosexuelles désireuses de devenir parent de l'enfant biologique de leur conjoint pourront accéder à la procédure d'adoption dans les mêmes conditions que les hétérosexuels

L'accès à la PMA ne rentre pas dans ce périmètre

Quant à la gestation pour autrui, elle ne sera pas légalisée. Le président de la République a toujours été très clair à ce sujet lors de la campagne.

Nous sommes au début des auditions. On ne peut préjuger de leur contenu. Au terme de ces échanges, un projet sera soumis à l'arbitrage du Président de la République

Le moins que l'on puisse dire concernant ce dernier passage de la Ministre de la Justice est qu'il dénote une mauvaise foi évidente, bien plus des énormes mensonges des socialistes et de leurs alliés sur ce projet de destruction de la cellule familiale dans notre société : les seules auditions à avoir été véritablement menées sont celles des représentants du lobby gay dont nous reparlerons un peu plus loin mais qui méritera à l'avenir d'être traité dans un ouvrage spécifique tant il est à la fois occulté et d'une efficacité redoutable ! D'autre part, avec le recul, on rigole bien lorsqu'on lit aujourd'hui Taubira prétendre qu'on ne peut préjuger du contenu des auditions : tout était dicté d'avance par les dictateurs socialiste. Tout. Le refus d'un referendum sur le sujet, le déni de ces millions de gens se levant contre le projet, une censure en finesse des médias au seul profit des pro-mariage gay, des provocations innombrables contre des manifestants bon enfants et au final une Loi votée au seul profit d'une très faible minorité. Taubira, arrête ton char !

Les prémisses de la Dictature Socialiste, bienpensante et moralisatrice. Jacques Bompard, maire d'Orange, remet les pendules à l'heure :

- On rentre là dans le même domaine que le médecin qui veut ou ne veut pas pratiquer un avortement. Il me semble qu'il doit y avoir là la clause de conscience et si elle n'y était pas, ça signerait que nous sommes dans un monde totalitaire, ce qui est déjà est bien avancé.

En réaction aux annonces de la Garde des Sceaux, le Collectif La Manif pour tous à la tête duquel se trouve l'égérie Frigide Barjot, gère un site Internet sur lequel on peut voir se développer l'argumentaire suivant en dix points :

- 1- Le mariage est toujours un choix pour les couples. Comme le montre la courbe actuelle des mariages nombreux sont ceux qui préfèrent un mode de relation différent, comme le PACS ou encore l'union libre. Reconnaître la diversité des choix de vie tant des couples homosexuels qu'hétérosexuels, c'est aussi voir le mariage comme un choix précis et exigeant qui ne prétend en rien à l'universalité. De même que la société a progressé dans son accueil des couples homosexuels pour ce qu'ils sont,

elle doit s'attacher au mariage pour ce qu'il est. La différence n'est pas le nivellement.

- 2- La lutte contre les discriminations ne justifie pas le mariage pour tous : le Code pénal interdit toute discrimination sur le motif de l'orientation sexuelle. C'est la fierté et l'honneur de notre République que de proclamer ce principe. Nous haïssons l'homophobie et nous engageons résolument contre toutes les discriminations. En revanche, il nous semble juste que la loi distingue entre les formes de couple au regard de la stabilité familiale. C'est tout le sens du mariage républicain. Les différences de traitement reconnues par le droit dans ce contexte ne sont pas des discriminations, elles servent à l'équilibre des familles et des enfants.

- 3- Le mariage n'est pas la consécration d'un amour : le mot latin *matrimonium* d'où vient notre mariage signifie étymologiquement protection de la mère. Il ne s'agit donc pas de la reconnaissance d'un amour entre deux personnes mais d'une institution qui protège la dignité respectives des enfants et des parents, qui encadre la filiation. Même s'il existe une myriade de façons de vivre un mariage, c'est bien lors de la cérémonie en mairie que l'on remet le livret de famille. Le sens est très clair : toute famille n'est certes pas fondée sur le mariage mais le mariage fonde la famille. C'est tout le sens des différences d'avantages entre le mariage et les autres formes de couples. Les mariés contribuent au renouvellement de la société et à l'éducation des plus petits...

- 4- La reconnaissance implicite du droit à l'enfant : par le projet d'adoption pour tous, l'Etat reconnaît implicitement un droit à l'enfant. Il s'agit d'une inversion totale de la logique de l'institution du mariage on partirait de l'impossibilité d'avoir des enfants- sans qu'il y ait une pathologie comme dans le cas des couples stériles- pour créer un nouveau modèle fondé sur la coupure entre la filiation et l'éducation. En faisant cela, on se place du côté des désirs individuels et du projet des adultes et non de celui des enfants accueillis. Les effets d'une telle décision sur eux sont encore impossibles à cerner : les études dans un sens ou dans l'autre concernent de tous petits groupes. C'est cette même logique que poursuit aujourd'hui la revendication du droit à l'adoption et demain celle de la procréation médicalement assistée et la GPA pour les couples homosexuels : le droit à un enfant hors sol que l'on peut élever dans le déni de la complémentarité homme-femme parce qu'il répond à un projet éducatif fondé sur l'amour.

- 5- Un bouleversement de l'adoption : Beaucoup de partisans du projet de loi objectent que toute adoption est fondée sur la dissociation entre la filiation et l'éducation. En réalité, celle-ci est une réponse à une situation de défense dans laquelle un enfant ne peut pas être accueilli et éduqué par ceux qui lui ont donné la vie. Son identité profonde est précisément d'être une réparation à l'égard d'un tort subi par l'enfant que les aléas de la vie comme la mort, la séparation ou la misère, ont privé de ses deux parents, et non de répondre à un quelconque droit des couples. L'adoption dans un couple marié a précisément cet avantage qu'elle offre une similitude symbolique avec le couple qui a donné naissance à l'enfant. L'adoption, c'est fait pour trouver une famille à un enfant et non pour trouver un enfant à des adultes homosexuels ou hétérosexuels.

- 6- Les mots ont-ils un sens ? Il y a une équivoque lorsqu'on parle de parents. La parenté est le concept le mieux connu et le plus couramment utilisé. Il renvoie à une filiation sociale qui coïncide avec la filiation biologique par l'adoption plénière dans un couple de sexe différent qui, symboliquement et analogiquement renvoie à la filiation dont l'enfant a été privé. La parentalité est un néologisme qui date de la fin des années 1990. Il renvoie au fait d'être parent dans ses aspects juridiques, politiques, socio-économiques, culturels et institutionnels. Ce terme est concomitant de celui de père ou de mère sociaux et a émergé dans le double concept de l'explosion des familles recomposées et de l'apparition de familles homoparentales. Avec l'adoption plénière, le projet actuel ne vise donc pas à améliorer l'exercice de la parentalité dans les cas existants mais à supprimer la notion de parenté au profit de la parentalité pour tous les couples : chaque acception du mot parent dans le Code civil sera désormais fondé sur la notion de parentalité

- 7- Une consécration de l'idéologie du Gender ? La théorie du Gender est née aux Etats-Unis à la fin des années 1980. Elle postule la supériorité du genre construit par la société et librement accepté ou refusé par le sujet sur le sexe fruit d'une biologie toujours arbitraire. Loin d'être un simple outil d'analyse, l'idéologie du Gender constitue un véritable système où il s'agit d'asexué le réel, qui nous condamnerait dans des rôles stables qui sont des déterminismes pour laisser place à la liberté du choix et des recompositions du genre. Désormais, il serait donc impossible de considérer que l'altérité homme-femme a un fondement irréductible, que les rôles de père et de mère sont liés à la masculinité ou à la féminité. Tout est interchangeable et c'est là l'objet de cette prétendue libération. Le projet de Loi Taubira s'inscrit profondément dans cette théorie pour le moins destructrice et la ministre l'a montré clairement lors des débats à l'Assemblée en proclamant son but : arracher les enfants au déterminisme de la famille.

- 8- Que prouvent les études ? Les études si souvent citées à l'appui de telle ou telle prise de position doivent systématiquement être regardées avec recul : questions posées, échantillons choisis, personnes choisies pour mener l'enquête, commanditaires. Actuellement, une grande partie des études accessibles est menée dans une fin de justification de l'homoparentalité. Ce sont souvent des associations LGBT qui les commandent. De l'autre côté, une étude comme celle de Mark Regnerus qui n'échappe sans doute pas à certaines critiques a été menée sur des échantillons plus larges et sur un temps plus long dans une perspective avant tout universitaire. Quand des voix se sont élevées pour signaler des maladresses, Regnerus a consenti à certaines précisions, sans changer le résultat : ce n'est pas identique pour un enfant d'être élevé par un couple de sexes différents ou par un couple de même sexe.

- 9- Du bon usage de la démocratie ? Si toute démocratie repose sur un système représentatif, il existe aussi des moyens pour le peuple de se faire directement entendre lorsqu'il juge que ses représentants ne se sont pas donné le temps et les moyens du débat. C'est le sens notamment des manifestations et des pétitions. Elles sont un moyen d'expression reconnu comme tel dans notre vision républicaine. Dès lors, le mépris avec lequel ont été traités les pétitionnaires du Conseil Economique Social et Environnemental et le million de manifestants du 13 Janvier demandent une réponse forte.

- 10- Est-ce le sens de l'histoire ? On entend aussi bien dans les médias que dans les discours de nombreuses personnalités que cette réforme irait dans le sens de l'histoire, au sens que celle-ci serait un long progrès vers le triomphe d'un individu aut centré et livré à lui-même dans une forme d'indétermination qui n'a rien à voir avec la vraie liberté. L'histoire n'a pas un sens prédéterminé qui serait plus puissant que ce que les hommes en font. Avoir mis Liberté en tête de notre devise républicaine ne veut pas dire autre chose.

4- Le Lobby Gay

L'existence d'un groupe de pression, médiatique, politique, économique faisant dans notre pays, mais également au niveau international la promotion des modes de vies homosexuels gays et Lesbiens et transsexuels, nous aura été révélé avec une évidence absolue lors de cette séquence du mariage gay en France. Ce lobby est à cette occasion sorti de sa cachette car depuis très longtemps son seul but était d'agir de manière souterraine dans la société tout en niant absolument son existence, garantie semble-t-il de son efficacité. L'existence et les manœuvres de ce Lobby Gay feront l'objet d'un ouvrage ultérieur de votre serviteur, ce sujet

pourtant majeur dans le débat qui nous occupe aujourd'hui ne sera donc qu'évoquer succinctement ici.

Tout d'abord, nous citerons comme première preuve de l'existence de ce lobby, un témoignage de poids, en l'espèce celui d'un homosexuel dénonçant les visées et buts de ce groupe de pression Gay : Jean-Pier Delaume-Myard, auteur de documentaires. Lisons son témoignage rendu public le 22 Novembre 2012 :

- Je n'ai aucune raison particulière de revendiquer ma sexualité, pas plus au mois de novembre qu'au mois de juin sur des chars en train de me dandiner à moitié à poil. Merci au passage pour l'image que cela renvoie des homosexuels lorsqu'on n'habite pas la capitale ou une grande ville (...)

Nombreux sont les homosexuels qui n'ont aucune envie de se marier. Les auteurs et intellectuels homosexuels du XIX^{ème} siècle doivent d'ailleurs se retourner dans leur tombe, tant ils rejetaient cette idée bourgeoise. Alors, pour qui fait-on cette loi ? Pour les homosexuels ou pour les quelques centaines de gays qui vivent dans le Marais ? Et encore, combien dans ce quartier de Paris vont-ils faire ce choix ? On nous rebat les oreilles que dans la plupart des pays européens, le mariage gay est institué...En moyenne, si l'on prend l'exemple de la Belgique, seuls 2,5% des mariages célébrés sont des unions homosexuelles. Pour la France, le chiffre de 2500 mariages homosexuels chaque année, soit 1% des mariages célébrés, est avancé. Il est plus urgent de se battre pour les mêmes droits en matière de santé, de retraites, d'avantages sociaux, etc...Pour cela, il existe d'ailleurs des textes, des conventions collectives d'entreprises. Allons plus loin, là d'accord !

Parmi les homosexuels, je me considère comme une personne sérieuse, c'est-à-dire qui a toujours fait le choix de vivre en couple. Je vais bientôt avoir cinquante ans. Si à l'âge de 25 ans j'avais pris l'option d'avoir un enfant, celui-ci aurait, à l'heure actuelle une dizaine de « beaux papas ». On me rétorquera que pour les couples hétérosexuels, il en est de même. Cela est faux. Dans la même période, en moyenne, une femme ne se sera peut-être remise en couple que deux ou trois fois maximum.

En outre, les couples hétérosexuels ont déjà bien du mal à pouvoir adopter un enfant. Il existe très peu de pupilles de la nation qui le soient. Ces couples doivent alors se diriger la plupart du temps vers des pays d'Afrique ou d'Amérique latine. Il est peut-être utile de rappeler que dans ces pays, les conventions rejettent toute adoption par des parents de même sexe. Alors je repose la question : à qui est destiné ce mariage pour tous ? L'homosexuel a déjà bien du mal à se faire accepter à la campagne ou dans les petites villes, alors un enfant de parents de même sexe...

Se pose la question bien évidemment de la signification du mot famille (...)
Cela sera quoi, les repères pour cet enfant, sa filiation...Son non-rapport à la mère ou au père...il y a aussi les grands parents...ils jouent un rôle considérable dans l'éducation, on l'oublie un peu trop souvent...En aura-t 'il seulement ? (...) Le mariage pour tous est une loi pour les gays et non pour les homosexuels. Ne nous y trompons pas.

Une information du 22 Mai 2013, sous le titre Lobby Gay chez les journalistes, vient étayer notre raisonnement :

Une poignée de journalistes homosexuels des rédactions de 20 Minutes, Alternatives Economiques, Arte, le Journal du Sida, Médiapart, Néon, VH.Org et Yagg.Com, ont annoncé dans Libération du 17 Mai dernier la création d'une Association de Journalistes LGBT.

En créant ce lobby dans la profession, ces journalistes entendent dénoncer les « propos caricaturaux publiés sous la plume de confrères et consœurs dans leurs éditoriaux ». Pire, ils s'insurgent contre « l'espace et temps disproportionnés accordés à des opposants à la loi explicitement homophobes sur les antennes télé ou dans les pages des magazines etc ». Quand on voit le parti-pris, quasi généralisé des médias en faveur du mariage homosexuel, une telle remarque laisse pantois...

Quoi qu'il en soit, cette nouvelle association s'est fixée plusieurs objectifs : « s'élever à chaque fois que des propos injurieux et discriminations à l'encontre des homosexuels et des transsexuels sont publiés dans un média sous couvert de débat, engager un travail de pédagogie sur le traitement médiatique des questions spécifiques touchant les LGBT » ou encore « contribuer à la visibilité des personnes LGBT dans l'espace public ».

Cette association n'est en fait qu'une copie de la National Lesbian and Gays Journalists Association (NLGJA) américaine. Celle-ci rappelait dernièrement « aux journalistes l'importance d'accorder un traitement juste et rigoureux à la couverture du mariage pour les couples de même sexe ». Le moins que l'on puisse dire c'est que ce Diktat alla bien au-delà des plus folles espérances du Lobby Gay.

Et d'ailleurs dès l'aube du débat sur le mariage gay, les associations en faveur de celui-ci éprouaient le besoin de mentir pour faire croire qu'elles avaient raison. Ainsi les associations homosexuelles prétendaient qu'en France, on dénombrait 300 000 enfants élevés par des couples de même sexe.

Ce n'est pas exactement l'avis de l'INSEE qui dans un de ses rapports rendu public pour la même année, estime que le nombre de ces enfants des familles homoparentales se situe dans une fourchette allant de 24 000 à 40 000.

Mieux, dans le même rapport on peut lire que seuls 0,6 % des couples français sont homosexuels. Cela recadre un débat que la quasi-totalité des médias nous présente comme une mesure d'intérêt national alors qu'elle révèle la dictature d'une très faible minorité contre 99,4% de la population française. A la réflexion, on peut tout de même se poser des questions sur le rôle des associations du lobby gay dans une démocratie. D'autant plus que la force d'un lobby se juge souvent dans le rapport entre son importance

numérique et sa capacité d'influencer la société. L'ultra-minorité du lobby des introvertis se révélait à nos yeux ébahis au cours de l'année 2013 par au moins trois événements alors qu'il était en pleine revendication du mariage et de l'adoption gay :

- Le flop du premier salon du mariage gay : une catastrophe absolue, pourtant l'organisation avait tout prévu, champagne, jus de fruits et petits fours en cascades. Au final, les soixante exposants du salon auront pu se gaver avec le reste des victuailles puisque seuls 150 visiteurs environs les auront honorés, si je puis dire, de leur présence. Les allées désertes et des hôtesse désabusées témoignent du fiasco total de l'évènement. Comble de la mauvaise foi, Sandra Bibas, pointe «des soucis avec les organisateurs », pourtant il n'y a qu'elle qui aurait vu la trentaine d'opposants au mariage gay qui auraient tenté de perturber le salon, pas même les responsables de la sécurité du Parc floral à Paris (XIIème) qui abritait l'évènement. Etrange non...
- Fiasco également pour la Gay Pride 2013 : Et non, Nicolas Gougain, le ridicule ne tue pas, heureusement pour toi, fier représentant LGBT annonçant 500 000 participants, au final on aura vu à peine 5000 personnes, dure retour à la réalité.
- Pas plus de réussite d'ailleurs à l'Europride de Marseille, cette même année 2013, l'année de toutes les prétentions, semble-t-il : l'association organisatrice, la Lesbian and Gay Parade (LGP) qui tablait sur 400 000 visiteurs en verront finalement à peine 100 fois moins. L'échec cuisant de la manifestation se soldera par l'annulation de plusieurs concerts dont celui de la chanteuse Sheila.

Mais pour faire éclater la vérité de ce lobby qui ne fait qu'intriguer contre les lois naturelles de la famille, pour le mettre en lumière alors qu'il souhaite surtout se nier lui-même aux yeux du grand public, je vais énumérer ici les principales officines existantes de ce lobby. Je ne le ferai pas de manière exhaustive cette fois ci, renvoyant le lecteur à un ouvrage ultérieur sur ce groupe de pression, mais simplement pour avancer des arguments face aux faussaires qui, concernant ce sujet, ont décidé de truster le débat. Voici donc les organisations du Lobby inversé :

- L'International Lesbian and Gay Association (ILGA) est une sorte de fédération internationale d'associations lesbiennes, gays, bissexuelles, transsexuelles et inter genre. Fondé à Coventry, au Royaume-Uni, le 8 Août 1978 par 30 hommes représentant 17 associations de 14 Pays. Comptant aujourd'hui 400 membres, son activité de lobbying lui a permis d'être à l'origine de la décision d'Amnesty International de prendre en compte les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle. Elle a également contribué à retirer l'homosexualité des maladies de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Elle a des ramifications en Afrique, Asie, Océanie, Europe, Amérique du Nord et Amérique du Sud.

- L'Association des parents gays et lesbiens (APGL) s'adresse aux « parents homosexuels », si l'on peut dire, quoique cette notion demeure pour moi et pour nombre de personnes respectueux de l'équilibre des enfants au sein d'une famille hétérosexuelle, une très grande énigme. Cette association s'est fixé les objectifs suivants : défense de toutes les formes de parentalité, l'inscription de l'homoparentalité dans la réalité juridique et sociale (action de lobbying atteinte avec la Loi Taubira), lutte contre les discriminations dont sont l'objet les couples homosexuels que ce soit dans la détermination de leurs droits vis-à-vis de leurs enfants en cas de divorce et dans le traitement de leur candidature à l'adoption, l'insémination artificielle pour les célibataires, les couples de femmes et les coparents, la légalisation de la gestation pour autrui (GPA) dans le cadre d'un encadrement éthique et juridique

- Le Mouvement LGBT (lesbien, gai, bisexuel et transsexuel) est un regroupement de mouvements qui cherche à faire évoluer la perception sociale des minorités sexuelles, de l'homosexualité, de la bisexualité et de la transsexualité. L'objectif de cette coordination, en plus de la revendication de l'égalité des droits, est la libération dans l'ensemble de la société de la bi phobie, de l'homophobie et de la Trans phobie. Ce mouvement prend les formes d'un activisme politique, d'organisations d'activités culturelles et artistiques, de manifestations de rue (Marche des Fiertés) mais surtout de lobbying. On peut citer quelques-unes des associations majeures du mouvement : La Coordination Lesbienne de France, les Panthères Roses (Paris et Montréal), Act-Up Paris, Gay Liberation Network (Angleterre), etc..

- Des associations LGBT confessionnelles : Homosexuels Musulmans de France (HM2F), Beit Haverim (groupe juif gay de France), David et Jonathan pour les invertis chrétiens.

On peut également citer le magazine francophone homosexuel 360 degrés, le Comité d'urgence anti-répression homosexuelle (CUARH), Equality for Gays And Lesbians in the European Institutions (lobbying au sein des institutions Européennes), Flag qui lutte contre les discriminations à l'encontre des gays, des lesbiennes et des transsexuels au sein de la Police Nationale, le Front Homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR), le Groupe International Gay, GayLib représentant les gays de droite (UMP), Groupe de Libération Homosexuelle, l'International Gay Rugby Association and Board pour les homosexuels amateurs de ballon ovale, International Network of Lesbians and Gays Officials (parlementaires homos), Associations Kelma et Lambdaistambul pour les homosexuels maghrébins, Kaos GL pour les droits des personnes LGBT turques, et Radical Faeries un groupe international cherchant à rejeter le modèle hétérocentriste et à redéfinir l'identité gay.